

Conditions générales de vente.

1. Validité

Les conditions de livraison suivantes sont valables pour toutes les ventes et livraisons si elles ne sont pas explicitement refusées ou modifiées. Les dérogations à ces conditions sont soumises à notre accord par écrit.

2. Livraison

Pour les livraisons qui ne peuvent pas être effectuées à partir de l'entrepôt, le délai de livraison prévu est confirmé par écrit. Sinon, aucune confirmation de commande ne sera remise au client. D'éventuels retards de livraison seront expédiés immédiatement après leur arrivée. Pour des livraisons à terme d'un montant supérieur à Fr. 5000,- une plus value de réservation de 0,25% du montant de la facture est imputée par semaine de réservation.

3. Livraison à titre de prêt

La livraison à titre de prêt est mise à disposition gratuite pour une durée maximale de 30 jours. Après ce délai, le matériel est porté en compte à charge du client et il ne peut plus être retourné.

Prolongation de la période d'essai : Pour faire prolonger la période d'essai, vous devez à nouveau remplir le formulaire pour la livraison à titre de prêt et nous le renvoyer par fax. En cas de prolongation de la période d'essai, nous facturons des frais hebdomadaires de location basant sur nos tarifs actuels. (Formulaire pour livraison à titre de prêt). En cas de commande des appareils livrés à titre d'essai, ce montant de location est entièrement déduit du prix de la facture. Le client s'engage à manier avec très grande précaution les appareils mis à sa disposition et à les appliquer uniquement pour leur utilisation conforme. Des accessoires et emballages non retournés sont facturés en fonction des investissements.

4. Prix

Tous les prix (prix de catalogues et autres listes de prix compris) sont calculés nets en francs suisses (CHF) départ notre domicile. La TVA, les frais de transport, l'assurance et l'emballage sont à la charge du client. Les prix se réfèrent à la date de l'impression du catalogue. Pour raison des conditions du marché actuelles, nous nous réservons le droit d'adapter nos prix en tout temps, sans préavis et sans en indiquer les raisons.

5. Droit de restitution

Le client a le droit de renvoyer les articles livrés dans un délai de 8 jours après la date d'expédition. Ceci n'est possible que si la marchandise n'est pas endommagée, si elle est en état de fonctionnement et complète dans son emballage d'origine. La copie du bulletin de livraison ou de la facture doit également nous être renvoyée. En outre, le client doit indiquer les raisons du renvoi sur le bulletin de retour annexé. Sont exclus de la reprise les articles d'acquisition les livres, les logiciels, les outils et câbles, ainsi que les câbles confectionnés d'après spécification du client et les matériaux d'usure. Il est également interdit de remplacer des livraisons à titre de prêt ayant déjà été facturées. D'éventuels dégâts, des éléments manquants ou les emballages d'origine seront facturés au client avec en plus, une taxe administrative. Dans le cas de retours abusifs nous nous réservons le droit de renvoyer la marchandise telle quelle aux frais du client.

6. Conditions de paiement

Echéance du paiement net sans escompte dans les 30 jours après la date de la facture. Pour les livraisons à de nouveaux clients inconnus ainsi qu'à des clients ne respectant pas nos conditions de paiements, nous nous réservons le droit d'effectuer la livraison contre remboursement. Les frais qui en résultent sont à la charge du destinataire. Il n'est pas autorisé de faire un règlement par voie de compensation, par réduction ou retenue de paiements, ceci pour cause de réclamations, revendications ou autres raisons que nous ne reconnaissons pas. Si le client manque à ses engagements et ne respecte pas les délais de paiements, il devra, sans rappel spécial, payer un intérêt de retard à partir du moment de l'échéance. Cet intérêt s'aligne sur le taux d'intérêt usuel des grandes banques suisses, mais se montera au minimum à 6% p.a. Par le paiement des intérêts de retard, l'obligation au paiement correspondant au contrat n'est pas annulée.

7. Expédition et assurance

L'expédition s'effectue selon notre libre et meilleure appréciation sur péril et compte du destinataire, soit par poste ou par chemin de fer. Les éventuelles réclamations concernant des dégâts ou la perte de la marchandise transportée sont à annoncer par le client avant la reprise de la marchandise, directement à l'entreprise de transport compétente.

8. Réserve de propriété

Nous nous réservons la propriété de la marchandise jusqu'à ce que toutes les créances envers le client soient réglées. Dans le cas d'une intégration d'un article livré dans un autre système, notre réserve de propriété est appliquée au produit suivant et ceci dans le rapport qui correspond à sa valeur. Le client a l'obligation de nous assurer sa collaboration en cas de mesures pour la protection de notre propriété. Si le client accuse un retard de paiement de la facture, nous avons le droit, après dénonciation du contrat de la part du client, de reprendre immédiatement possession de la marchandise.

9. Réclamations

Le client est tenu de vérifier immédiatement la livraison et de nous communiquer par écrit dans les 4 jours à partir de la date de la facture les défauts éventuels. Lors de réclamations justifiées, le client doit nous donner la possibilité de remédier aux défauts. Le client n'a pas droit à exiger des compensations pour une livraison déficiente, en particulier à des dommages-intérêts et à un retrait du contrat.

10. Garantie

Nous garantissons la qualité de notre marchandise et de nos prestations pendant 12 mois si rien d'autre n'est stipulé dans le catalogue et dans les descriptions des produits. Sont exclus de notre garantie les dommages dus à une usure naturelle, à force majeure, à une manipulation due au non respect des instructions de service ainsi que les dommages ou dommages consécutifs dus à des modifications techniques ou des réparations de la marchandise.

10. For et droit applicable

Notre activité commerciale est soumise exclusivement au droit suisse. Le lieu d'exécution est Altendorf/SZ, for compétent, Lachen/SZ.

Version novembre 2002.